Réf. Farde e-Assemblées : 2691914

N° OJ : **49**

Projet d'Arrêté - Conseil du 19/01/2026

Objet : Convention de partenariat dans le cadre de l'action "5 Minutes dans ma peau".

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles, nottament dans le cadre de son plan d'action pour l'égalité des femmes et des hommes, vise à sensibiliser ses citoyen.ne.s aux violences à l'égard des femmes et, plus spécifiquement au phénomène de harcèlement sexiste en espace public ;

Considérant que, à l'occasion du 8 mars 2026, la Cellule Egalité des Chances souhaite organiser une action de sensibilisation au harcèlement de rue à destination des écoles et du grand public de manière originale et accesible à tous·tes ;

Considérant que l'asbl C'est de l'Art Intergalactic a développé un dispositif de lutte contre le harcèlement de rue comprenant un simulateur immersif, qui permet au public de vivre le harcèlement de rue, et des ateliers interactifs qui précèdent et suivent le passage par le simulateur pour mieux comprendre l'enjeux de ce phénomène et outiller le public afin de pouvoir réagir en tant que victime et témoin ;

Considérant que le dispositif "5 Minutes dans ma Peau" pourra être mis à disposition de la Ville du 5 au 20 mars 2026 ;

Considérant que la Bourse de Bruxelles a accepté d'accueillir le dispositif sur la période énoncée ;

Considérant qu'il y a lieu de signer une convention entre la Ville de Bruxelles et l'Asbl "C'est de l'Art Intergalactic" afin de formaliser les engagements mutuels et les conditions de collaboration ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : La convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl C'est de l'Art Intergalactic établie dans le cadre de l'action de lutte contre le harcèlement de rue "5 Minutes dans ma Peau" qui aura lieu du 5 au 20 mars 2026 à la Bourse de Bruxelles, est adoptée.

Annexes :

Convention de partenariat "5 Minutes dans ma Peau"_FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)